Direction de l'Education
Secteur Accueil et Logistique

Année scolaire 2020/2021

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

A adresser à la Direction de l'Education au plus tard le 20 Avril 2020
Après cette date, aucune demande ne sera étudiée.

ENFANT CONCERNE

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Adresse : .....

.....

Ecole du secteur : .....

Ecole demandée : ❒ *maternelle* ❒ *élémentaire*

.....

A partir de quelle date : .....

Niveau de classe dans lequel l'enfant devrait être affecté : .....

RESPONSABLES

La Mère (ou tutrice)

Nom et prénom : .....

Profession : ..... ☎ domicile : .....

Lieu d'exercice : ..... ☎ Portable : .....

Le Père (ou tuteur)

Nom et prénom : .....

Profession : ..... ☎ domicile : .....

Lieu d'exercice : ..... ☎ Portable : .....

Adresse (si différente) : .....

FRERES ET SOEURS

Nom et Prénom	né(e) le	Ecole fréquentée
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

MOTIFS PRECIS DE LA DEMANDE

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

Date : …… / …… / ……. Signature des parents (ou tuteurs)

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

❒ Favorable ❒ Défavorable

Monsieur le Maire

❒ **est favorable pour accorder la dérogation demandée**

❒ **n'est pas favorable pour accorder la dérogation demandée**

Observations : ……

Date : Cachet et signature

<u>Information</u> : si la décision est prise pour l'enseignement préélémentaire (maternel), elle n'est pas reconduite automatiquement pour l'enseignement élémentaire. Une nouvelle demande est à établir le moment venu, s'il y a lieu, avant l'entrée en élémentaire.